



Besançon, le 4 novembre 2016

Madame, Monsieur,

Membre de FNE FC, mandaté dans le réseau Forêt et Bois, nous avons pris connaissance des documents joints à la consultation publique. Nous rejoignons l'analyse faite par RNF du Programme National de la Forêt et du Bois et les propositions, reprises en partie dans la motion de RNF, adoptée en assemblée générale, le 08 avril 2016. Nous y-ajoutons une remarque qui nous paraît d'importance (**en caractère gras**)

Nous reconnaissons la qualité du travail réalisé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et l'ensemble des acteurs associés à cette démarche pour intégrer les enjeux de biodiversité dans le PNFB ; nous soutenons notamment les propositions qui permettent :

- D'enrichir le socle de connaissances sur la biodiversité forestière par le renforcement des actions d'inventaires et de suivi continu, notamment dans les réseaux d'aires protégées. Cet effort d'amélioration des connaissances, nécessaire en particulier pour les groupes taxonomiques typiquement forestiers, est néanmoins soumis à l'existence de moyens financiers adéquats.
- D'initier, face aux incertitudes des changements globaux, la création d'un réseau de parcelles de référence, représentatives des habitats forestiers français, en forêt publique comme en forêt privée ; et qui, associé à un suivi adapté, permettra d'identifier à moyen-long terme les pratiques de gestion qui renforcent les capacités de résilience, de résistance et d'adaptation.
- De conforter et de développer, à toutes les échelles, la concertation et le partenariat entre tous les acteurs garantissant l'appropriation d'un projet partagé et adapté aux spécificités locales.

Comme RNF, nous soutenons la voie de l'innovation, notamment par la valorisation des feuillus autochtones mais considérons l'introduction d'espèces exogènes en contradiction avec le maintien des forêts en bon état de conservation, en particulier sans analyse préalable des risques et des conséquences. )

**A ce propos nous sommes en désaccord avec le projet du PNFB où on prétend que l'amélioration de la production forestière est le résultat du remplacement par des essences "adaptées" (au rendement soi-disant supérieur), « sélectionnées » sans prendre en compte la préservation et l'adaptabilité des Ecosystèmes forestiers. C'est la forêt en tant qu'Ecosystème - et non une juxtaposition d'arbres - surtout "sélectionnés" donc importés, exogènes - qui par ses interactions complexes et en tant que puits de carbone permet d'anticiper le changement climatique sans parler de toutes ses autres fonctionnalités. C'est un exemple de la loi d'émergence qui affirme qu'une combinaison d'unités d'un certain ordre, grâce à leurs interactions multiples, réalise une entité d'ordre supérieur dont les propriétés sont entièrement nouvelles et innovantes**

Alors que leur rôle dans le stockage du carbone est largement démontré, les vieilles forêts encore existantes constituent des enjeux majeurs à préserver car non renouvelables à moyen terme. Pour RNF, la mobilisation de ces peuplements, dont les phases les plus avancées sont indispensables au maintien de 25 à 30% des espèces forestières, est par ailleurs incompatible avec une politique de protection de la biodiversité.

Si une stratégie ambitieuse de protection de la biodiversité forestière devait être menée, nous en appellerons notamment à :

- Soutenir, récompenser et mettre en avant les expériences qui, décrites dans des plans de gestion, permettent, tant dans les espaces naturels protégés que dans les forêts à vocation de production, de concilier enjeux de production et enjeux environnementaux et d'en mesurer l'efficacité. Allonger les durées des cycles sylvicoles, notamment par la création d'îlots de sénescence, conserver du bois mort en forêt et de gros arbres, respecter au mieux la composition naturelle, éviter les coupes rases et respecter tout particulièrement les sources, les têtes de bassin, les cours d'eau et toutes les zones humides sont autant de principes qui devraient être valorisés tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle des massifs forestiers.

- Rendre systématique l'évaluation préalable des enjeux écologiques susceptibles d'être impactés par la gestion de peuplements actuellement inexploités, associant étroitement les CSRPN, les Conservatoires Botaniques et des représentants des organismes de gestion des espaces naturels (protégés ou non) des territoires concernés.

- Réaliser un inventaire des peuplements à enjeux et à y appliquer un moratoire sur leur exploitation tant que les résultats des évaluations scientifiques ne permettent pas de juger de leur importance pour la conservation de la biodiversité.

- Au travers des réseaux d'espaces naturels protégés, renforcer les forêts âgées, aux plus forts caractères naturels, en visant à long-terme la protection stricte de 5% des forêts de métropole, comme envisagé en Allemagne, au Luxembourg et en Suisse. Alors que des objectifs chiffrés sont proposés pour une mobilisation accrue du bois et pour contribuer efficacement et concomitamment à la Stratégie Nationale en faveur de la Biodiversité (SNB), à la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) et à la Trame Verte et Bleue (TVB), nous exprimons le souhait que la France se fixe, dans le cadre du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), le même niveau d'ambition pour la biodiversité forestière, en faisant passer la proportion de forêts intégralement protégées au niveau métropolitain de 0,15% à 2%.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce message, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Rémi Berviller

Représentant de FNE Franche-Comté au sein de la Commission Régionale Bois Forêt